

Ouagadougou, le 03 SEPT 2022

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours **professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Conseillers en Cinéma et Audiovisuel, session 2022.**

Ce sont :

CONSEILLERS EN CINÉMA ET AUDIOVISUEL


ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	OUEDRAOGO OUSSÉNI	246775M	B13178476	09/11/86
2°	TASSEMBEDO RODRIGUE PARFAIT	226382Z	B15387535	11/10/80
2°	GUIRA HAMIDOU	355202M	B6422296	23/12/92
4°	SANGLA SAYDOU	203268C	B10389089	31/12/79
4°	SOU SIÉ KÉVIN	304248W	B10056111	16/02/86
4°	SAWADOGO ABDOUL-RAHIM	226381T	B16711246	10/12/86
4°	KOANDA MOUMINI	226379Y	B10127799	23/07/83
8°	OUEDRAOGO SEYDOU	246801C	B10895235	16/01/78
8°	OUEDRAOGO ISSAKA	229819Y	B10946057	31/12/82
10°	COMPAORE OLIVIA	357351T	B11762980	06/02/92

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général


Hamidou SAWADOGO
Chevalier de l'Ordre National

